

BPJEPS ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE & CULTURELLE

Titre professionnel de niveau IV

Publics concernés

- Aux personnes salariées.
- Aux personnes en reconversion.
- Aux personnes en recherche d'emploi.
- Ainsi qu'aux candidats libres.

Prérequis

1. Avoir 18 ans révolus le jour des épreuves d'examen.
2. Justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou bénévole d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'attestations délivrées par la ou les structures d'accueil.
3. Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1/SST).

Aptitudes souhaitées

- Autonomie, esprit d'initiative et créativité.
- Capacité d'organisation, esprit d'équipe, bonne présentation et sociabilité.
- Mais surtout grande faculté d'adaptation.

Formalités administratives

La prise en charge d'une demande d'inscription nécessite :

1. La participation de la personne candidate à une réunion d'information collective.
2. Le dépôt d'un dossier d'inscription complet avec les justificatifs des prérequis.
3. La réussite aux tests de sélection.
4. La recherche d'une structure d'alternance.

L'inscription est considérée comme effective quand l'ensemble des quatre formalités sont remplies et validées par le Centre de formation. Nombre de places limité.

Contacts

Directrice de l'établissement CFA/CFC
Laura PERLIK

Responsable du pôle animation et coordinateur
Bruno CALVET
bruno.calvet@cneap.fr

Secrétariat
Hélène FERRER
Secretariat.pezens@cneap.fr
04 68 24 90 35

Toutes nos formations sont accessibles
aux personnes en situation de handicap.

Formation accessible



Objectifs

Cette formation associe pratiques en situation professionnelle, apports méthodologiques et techniques pédagogiques en centre de formation. Elle conduit à l'acquisition du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Animation Socio-éducative ou culturelle (BPJEPS ASEC).

La personne dont le titre de BPJEPS ASEC reconnaît les compétences, conçoit et conduit, de manière autonome, des projets d'animation, dans une démarche éducative, culturelle ou sociale.

Cette action doit répondre au projet de la structure d'alternance dans une logique de travail collectif et de partenariat.

Durée de la formation

Les cours sont répartis en 4 Blocs de Compétences (BC) capitalisables
soit 679 heures en centre & 1 015 heures en stage
Durée : 1an

BC1 - Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation

BC2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ de l'animation

BC3 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités

BC4 - Organiser et encadrer le Vivre Ensemble

Pour connaître en détail le contenu des Blocs de Compétences, veuillez vous rendre sur notre site internet.

Il est rappelé que sur présentation de diplômes ou certifications, le candidat peut être dispensé de certains blocs de compétences (cf liste des dispenses et équivalences sur le site).

Modalités d'évaluation

BC1 : Transmission d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'animation intégrant le territoire, les caractéristiques des publics et les objectifs de la structure d'alternance. Ce document constitue le support d'un entretien d'évaluation et de vérification de l'acquisition des compétences du Bloc 1.

BC2 : Présentation, au choix, d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet que le candidat a mis en œuvre auprès de deux publics différents. Ces documents constituent le support de l'entretien d'évaluation et de vérification de l'acquisition des compétences du Bloc 2.

BC3 : Transmission d'un document présentant une séquence d'animation réalisée dans la structure d'alternance composée a minima de 6 séances d'activités. Ce document présente le contexte de l'action, ainsi qu'une séance qui sera le support à la mise en situation professionnelle. Cette animation sera suivie d'un entretien d'évaluation et de vérification de l'acquisition des compétences du Bloc 3.

BC4 : Transmission d'un document explicitant la l'organisation et l'encadrement du vivre ensemble au sein de la structure d'alternance. Ce document constitue le support de l'entretien d'évaluation et de vérification de l'acquisition des compétences du Bloc 4.

Dispositions financières

Demandeur d'emploi, sous condition d'acceptation du dossier et dans la limite des places disponibles, le coût de la formation peut être pris en charge par la Région. Pour toutes les autres situations contacter le secrétariat.